L’orthographe, une compétence bientôt reconnue sur le CV

29/01/2010 à 18h42

Les candidats à un poste dans une entreprise pourront bientôt mentionner sur leur CV une *certification Voltaire* qui permettra de s’assurer de leur maîtrise de l’orthographe, une compétence apparemment devenue rare. Les deux premières sessions ont eu lieu ce vendredi à Paris et Lyon.



*Au même titre que le TOEIC ou le TOEFL, pour les langues, ce certificat pourra être mentionné sur le CV et mettre ainsi en valeur «**une compétence différenciatrice**». Règles grammaticales, sémantiques, lexicales ou syntaxiques n’auront plus de secret pour les prétendants au titre.*

Les résultats peuvent être compris entre 0 et 1000 points. Il faudra 300 points à un candidat pour être apte à rédiger un texte simple ; à partir de 900 points, le candidat est considéré comme référent en matière d’orthographe.

Source : L’Express